

Infos janvier 2015

Ces infos gratuites concernent prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante [jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be)

## **Une poignée de grains d'amitié, quelques graines d'amour et un petit brin de chance**

### **Une moisson de bonheur pour cette année nouvelle. Bonne et heureuse année 2015**

#### **1. Le colloque Feprabel relatif à la nouvelle loi sur l'assurance**

La Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique (Feprabel) organisait le 4 décembre un colloque qui a permis de mieux comprendre la loi du 4 avril 2014, en vigueur depuis le 1er novembre. Cette loi, "tombée du ciel" à un moment où personne ne s'y attendait, fait partie du traditionnel marathon de fin de législature qui permet au gouvernement d'étoffer son bilan en votant de nombreuses lois, hélas souvent bâclées.

Outre la qualité des orateurs, on saluera particulièrement la distribution aux participants d'un lexique établissant une coordination entre les anciens textes et la nouvelle loi. En effet, la nouvelle loi s'est largement inspirée de lois existantes tout en modifiant .... les numéros d'articles. Le lexique Feprabel permet de s'y retrouver rapidement dans ce labyrinthe.

#### **2. Des voitures sans chauffeur en Belgique dès 2020 ?**

Un journaliste du Soir a assisté à l'essai, aux Etats-unis, d'une voiture sans chauffeur conçue par Mercedes (Le Soir du 3 décembre, p.22). Impressionné par cette prouesse technique, il écrit: "*On a beau essayer d'analyser les choses froidement, on ne peut s'empêcher, après quelques minutes de trajet, d'avoir l'impression d'être un figurant dans un film de science-fiction. Voir ce volant tourner tout seul, cette voiture actionner ses clignotants, laisser passer les autres aux intersections et s'arrêter au feu rouge comme si un fantôme actionnait ses commandes.... Bienvenue dans la 3ème dimension automobile. (...) Le constructeur pense commercialiser ses premières voitures autonomes de série vers 2020 et estime que cette technologie pourrait être à peu près généralisée vers 2050*". D'autres constructeurs testent également ce type de véhicules.

Cette immense révolution technologique imposera à tous les états une immense révolution législative. Les règles relatives au code de la route, au contrôle technique, aux assurances devront être fondamentalement revues. En cas d'accident, on va passer de la responsabilité d'une personne à celle du fabricant de la voiture et/ou à celle du sous-traitant responsable de l'ordinateur pilotant la voiture.

Au contraire de certains pays voisins comme l'Allemagne et les Pays-bas, la Belgique se caractérisait jusqu'à présent par un certain attentisme. Cela devrait changer puisque, dans son accord de majorité, le nouveau gouvernement a prévu de légiférer. Une concertation devra avoir lieu avec les régions, les matières concernées étant partagées entre fédéral et régions. Les ministres régionaux flamands et bruxellois ont pris contact récemment avec le ministre wallon et la ministre fédérale pour qu'un groupe de travail soit créé.